

# Procédure du Marché de la Fondation HJT 2020

## Tarification

- 65 \$ par jour pour une table
- 110 \$ par jour pour deux tables
- 140 \$ par jour pour trois tables - exclusivité de l'emplacement (1 seul exposant)

**Spécial estival :** Procurez-vous un emplacement à 50% du prix pour la période du 29 juin au 28 août 2020.

## Horaire du marché

- Le marché est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h (fermé les jours fériés)
- La période de montage et d'aménagement de votre kiosque peut se faire dès 7 h le matin, avant l'ouverture du marché.
- À noter que la Fondation ne possède pas de chariot à manutention, il est donc fortement recommandé aux exposants, si vous avez de lourdes charges à transporter, de prévoir votre propre chariot à manutention manuelle.
- L'exposant devra libérer les lieux de toute marchandise au plus tard à 17 h ce même jour.
- Les exposants doivent disposer de leur propre personnel pour charger et décharger leur matériel.

## Règlementation

- Vous devez fournir votre numéro d'entreprise avant votre arrivée
- Vous devez signer l'entente ci-jointe avant votre arrivée
- Aucun article : d'imitation ou de contrefaçon sera accepté, sous peine de perdre votre droit de vendre au Marché FHJT.
- La Fondation se réserve le droit de sélection sur les articles vendus.
- Aucun article ne doit être visible en dehors de l'espace des tables.
- Vos articles, contenants, bacs, etc. supplémentaires devront être entreposés sous les tables.
- Seules les tables prêtées par la fondation peuvent être utilisés aucun montage en hauteur ne sera accepté.
- Aucun présentoir en hauteur ne sera accepté (sauf sur approbation de la Fondation si la hauteur est raisonnable)
- Chaque vendeur aura droit à deux journées par mois. Un rappel sera effectué et s'il reste des places, vous pourrez en ajouter. La Fondation se réserve le droit de sélection sur le choix des exposants.
- Seules les tables prêtées par la fondation peuvent être utilisé aucun montage en hauteur ne sera accepté.
- Seuls les exposants sont responsables d'assurer la relève pour le dîner ou autre période au cours de la journée. En aucun temps, le personnel de la Fondation ne peut être sollicité pour aider.
- Aucun affichage de votre part n'est permis à l'intérieur de l'hôpital. Dans le but d'accroître la visibilité offerte aux exposants, en plus de la publicité offerte dans le calendrier mensuel, de la publicité sur un panneau d'affichage situé à côté des ascenseurs annoncera votre visite.
- Aucune sollicitation à l'intérieur de l'hôpital n'est permise.
- Pour des raisons de sécurité, les exposants doivent respecter l'espace alloué lors de la réservation. Pour consulter l'emplacement des tables, cliquez [ici](#)
- Les exposants doivent laisser l'espace dans le même état qu'à leur arrivée.
- Les tables, les nappes et les chaises sont fournies par la Fondation (selon la réservation).
- Vous devrez utiliser des nappes jusqu'au sol (fourni par la fondation au besoin)
- Aucun affichage ne sera accepté sur les murs et colonnes de l'Hôpital.
- À noter qu'il n'y a pas d'électricité sur place.

## Assurances

- Ni la Fondation ni le propriétaire des lieux ne peuvent être tenus responsables des dommages causés aux produits, aux kiosques, pour le vol ou toute autre cause.
- L'exposant doit lui-même assuré son matériel contre tous les risques.
- La Fondation et le propriétaire des lieux ne peuvent être tenus responsables des bris et des incidents.

## Reçu aux fins d'impôt

- Aucun reçu d'impôt ne sera émis pour le coût de la location. Un reçu d'impôt pourra être émis pour tout montant additionnel remis à la Fondation.

## Mode de paiement

- Le paiement devra se faire en un seul versement, en argent comptant ou par carte de crédit, le jour même de votre réservation.

## Annulation

- À noter que des pénalités s'appliqueront selon les modalités suivantes :
- Pour toute demande d'annulation à plus de 10 jours de votre réservation, aucuns frais ne vous seront facturés.
- Pour toute demande d'annulation présentée à moins de 10 jours de votre réservation, 100 % de la réservation sera facturé.

## Informations

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Lyne Bouthillier à l'adresse [lyne.bouthillier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:lyne.bouthillier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 514 495-6736.

---

Si ces conditions vous conviennent, veuillez apposer votre signature sur le présent document et nous le retourner par courriel à [lyne.bouthillier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:lyne.bouthillier.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca) ou lors de votre visite\*.

---

Exposant ou entreprise

---

Type de produits offerts

---

Nom de la personne responsable

---

Signature

---

Date

\*Cette entente est signée une fois et est valide pour toutes les réservations effectuées au cours de l'année 2020.